



## **AVENANT N°1**

### **A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE PONCTUELLE ENTRE**

**L'OFFICE DE TOURISME PROVENCE OCCITANE**

**ET**

**LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GARD RHODANIEN**

Envoyé en préfecture le 08/10/2024  
Reçu en préfecture le 08/10/2024  
Publié le 10/10/2024  
ID : 030-200034692-20240930-DEL149\_2024-DE

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
RELATIVE  
A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT  
COMPLEMENTAIRE PONCTUELLE**

**Entre les soussignés :**

L'Office de Tourisme Provence Occitane représenté par Monsieur le Président Jérémie CASTOR, et agissant au nom et pour le compte de l'Office de Tourisme, ci-après désigné par les termes « L'Office de Tourisme »

Et

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, dont le siège est situé 1717 Route d'Avignon, 30200 Bagnols-sur-Cèze, représentée par Monsieur le Président Jean Christian REY, et agissant au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, ci-après désignée par les termes « La Communauté d'Agglomération »

**Préalable :** Une convention d'objectifs et de moyens 2024/2026 a été conclue entre les deux signataires le 04 mars 2024.

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Dans le cadre du budget supplémentaire 2024, une subvention de fonctionnement ponctuelle d'un montant total de 22 360 euros a été à l'Office de Tourisme pour la mise en place d'actions spécifiques correspondant aux missions prévues dans la convention d'objectifs signée avec l'Agglomération.

**Article 2 : Articulation de la subvention de fonctionnement ponctuelle**

La ladite subvention est attribuée pour les actions suivantes :

- Le montant de 10 580 euros attribué et consacré au Tourisme Durable. Cette opération vise à construire et à pérenniser une stratégie opérationnelle de tourisme durable dans un cadre précis et renforcé. Cette volonté s'inscrit dans la lignée de la politique intercommunale en matière de développement durable. Cette démarche comprend un diagnostic permettant de faire l'inventaire des caractéristiques du territoire en matière de tourisme durable.
- Le montant de 11 800 euros attribué et consacré à la communication. Cette opération vise à renouveler l'image de marque de l'Office de Tourisme

Provence Occitane. Cette volonté participe à la valorisation et l'attractivité de  
territoire, de son patrimoine, de ses espaces naturels et de ses commerces

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le 10/10/2024

ID : 030-200034692-20240930-DEL149\_2024-DE



Cette démarche se consacre à renouveler la communication numérique et des éditions de l'Office de Tourisme par la conception d'un site web et de cartes touristiques.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le

Pour l'Office de Tourisme  
d'Agglomération  
Monsieur le Président

Jérémie CASTOR

Pour la Communauté

Monsieur le Président

Jean Christian REY

**Communauté d'agglomération du Gard rhodanien**

CS20190 • 30205 Bagnols-sur-Cèze Cedex • Tél. : 04 66 79 01 02 • Fax : 04 66 79 33 50

**gardrhodanien.fr** icons for Instagram, Facebook, YouTube, LinkedIn, and Twitter.